

MAIRIE DE BEVONS

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Monsieur PIZOIRD Vincent

Convocation et affichage : 16/02/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Objet : REFECTION URGENTE DU CHEMIN DES CLOTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la bande de roulement de la chaussée du Chemin des Clots est très endommagée et nécessite des petits travaux de réfection urgents en attendant une rénovation plus conséquente.

Il présente le devis de la société BATRAMA CLARES pour réaliser ces petits travaux de réfection urgents d'un montant de 1650 € HT, 1980 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux présentés ci-dessus et valide le devis la société BATRAMA CLARES pour réaliser ces petits travaux de réfection urgents d'un montant de 1650.00 € HT, 1980.00 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon pour accord.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 23 février 2023,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick